



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

ROCHE  
BERNARD

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Vendredi 10 Décembre 2010  
A 15 h 00– à LA ROCHE BERNARD

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Vendredi 10 Décembre 2010 à 15 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

*Absents Excusés :*

- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur Départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

REDAON  
VILAINE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Vendredi 10 Décembre 2010  
A 15 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

**I- ACTIONS**

3. – Site des Marais de Redon et de Vilaine - Animation de la démarche préalable à la mise en œuvre effective des actions du Contrat de Territoire Milieux Aquatiques : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour les frais de personnel liés à cette démarche.

L'étude préalable au programme de rétablissement de la fonctionnalité hydraulique des marais de Redon et de Vilaine est désormais achevée et le plan global d'actions a été approuvé par le Comité de pilotage « Natura 2000-Vivre les marais » du 18 octobre 2010. Ce Comité de pilotage a également désigné l'IAV pour mener la démarche préalable à la mise en œuvre des actions.

Considérant l'importance du travail qui reste à mener pour permettre cette mise en œuvre : accompagnement des maîtres d'ouvrage, suivi du dossier d'autorisation « Loi sur l'Eau-Natura 2000 », organisation technique des actions en concertation avec les usagers locaux, l'animation de cette démarche mobilisera un quart-temps ingénieur et un trois quart-temps technicien.

Le coût total de l'animation de cette démarche est évalué à **44 000 € TTC**.

Les frais de fonctionnement liés à l'animation de cette démarche peuvent bénéficier d'un co-financement pour le poste de technicien à hauteur de 30 % auprès de l'Agence de l'Eau et à hauteur de 50 % auprès de l'Europe (fonds WAVE). Rappelons par ailleurs, que le poste d'ingénieur est entièrement financé par l'Etat et l'Europe dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 et du programme européen WAVE.

Les crédits nécessaires seront proposés au budget 2011.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Décide de poursuivre la démarche préalable à la mise en œuvre des actions du Contrat de Territoire Milieux Aquatiques aux conditions proposées.**
- **Sollicite des financeurs (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Europe), des subventions aussi élevées que possible.**
- **Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme  
Le Président,

Y. MAHE

